*** Detafix-Tintol** Date de révision: 03.08.2018

8440005203 Version: 6 / CH Master No. MA-211 Date d'impression: 07.08.18

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Detafix-Tintol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

spotting agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMIE AG

CHEMIE AG
Alte Tiefenaustr. 4d
CH-3048 Worblaufen

No. de téléphone	031 / 917 44 22
No. Fax	031 / 917 44 20
E-Mail	info@chemieag.ch / www.chemieag.ch
Service émetteur / téléphone	Hr. R. Arnold Tel.: 031 / 917 44 22

Adresse/fabricant

BÜFA Reinigungssysteme
GmbH & Co. KG August-Hanken-Str. 30
August-Hanken-Str. 30
26125 Oldenburg

No. de téléphone	+49 441 9317 0
No. Fax	+49 441 9317 100
Service émetteur / téléphone	Department product safety / +49 441 9317 108
E-Mail	produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY: +33 3 83 22 50 50
Schweiz. Toxikologische Informationszentrum 044-251 66 66; 24-Stunden-Notfallnummer 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280.6	Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Isotridecanol, ethoxylated

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Isotridecanol, ethoxylated

No. CAS	69011-36-5				
No. EINECS	931-138-8				
Concentration	>=	10	<	25	%
Acute Tox. 4	H302				
Eye Dam. 1	H318				

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS	112-34-5				
No. EINECS	203-961-6				
Numéro d'enregistrement	01-2119475104-44-XXXX				
Concentration	>=	10	<	25	%
Eye Irrit. 2	H319				

2-Phénoxyéthanol

No. CAS	122-99-6				
No. EINECS	204-589-7				
Numéro d'enregistrement	01-2119488943-21-XXXX				
Concentration	>=	10	<	25	%
Acute Tox. 4	H302				
Eye Irrit. 2	H319				

docusate sodique

No. CAS	577-11-7				
No. EINECS	209-406-4				
Numéro d'enregistrement	01-2119491296-29-XXXX				
Concentration	>=	1	<	10	%
Skin Irrit. 2	H315				
Eye Dam. 1	H318				

Alcool benzylique

No. CAS	100-51-6
No. EINECS	202-859-9
Numéro	01-2119492630-38-XXXX

d'enregistrement						
Concentration		>=	1	<	10	%
Acute Tox. 4	H332					
Acute Tox. 4	H302					

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c´est pourquoi il est nécessaire les traiter prudement. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classe de stockage d'après TRGS 510	12	Des liquides non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

2-Phénoxyéthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	110	mg/m³	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	220	mg/m³	40	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l´épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2013

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	67	mg/m³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m³	15	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l´épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2013

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N´est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,6	mm
Temps de pénétration		480	min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	faible

valeur pH

Valeur		8,00	à	9,00

Point d'éclair

Valeur	>	100	°C

Densité

Valeur	env.	1,03	kg/l

Hydrosolubilité

Remarque	miscible

Viscosité

Valeur	env. 14	s
méthode	DIN 53211 4 mm	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1.291	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	> 100	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	> 20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les daphnies

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les algues

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les bactéries

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

SECTION 15: Informations réglementaires

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

agents de surface non ioniques

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface anioniques

Autres ingrédients

Alcool benzylique

prescriptions nationales de la Suisse

OFSPT-No.	1128445

COV

COV (CH)	24	%
COV (CE)	3	%

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

abréviations

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.